



Demande de renseignements sur la nationalite francaise

Par **djamal15000**, le **14/06/2016** à **15:44**

Monsieur ,Madame?suite a ma consultation du de votre site ,j'ai l'honneur de vous solliciter de bien vouloir minformer le droit de mon arriéré grand père monsieur HAMDY SALEM BEN HAMMADACHE né en 1879 a la commune mixte de draa el mizane (fils de hamdi hammadache et badja tassadit),engagé volontairement depuis 1901 au cote des français mort pour la France le 02 octobre 1918 dans conflit 1914-1918 en champagne(marne) a la nationalité française,car , je tien a vous informer que sont acte de décès est transcrit au centre d'état civil de Nantes,comme je dispose le journal officiel de 1919 qui prouve l'attribution a mon arriéré grand père paternel a titre exceptionnel des crois de guerre avec étoile de vermeil.
dans l'attente d'une suite ,veuillez agréer ,monsieur ,madame ,mes sincères salutations

Par **amajuris**, le **14/06/2016** à **18:41**

Bonjour,

Que votre arrière grand père ait eu la nationalité française (droit commun ou droit local) est sans doute vrai.

Par contre pour que vous puissiez prétendre , personnellement, à la nationalité française par filiation, il faut qu'un de vos parents (père ou mère) ait été français à votre naissance ou durant votre minorité.

Salutations

Par **djamal15000**, le **15/06/2016** à **01:44**

bonjour,

je tien a vous remercie pour l'intérêt que vous avez porter a ma demande,comme je tien a vous demander de m'informer sur la procédure a suivre pour recevoir le décret de naturalisation de mon arriéré grand père ,merci d'avance.